

# **FEM1200 Introduction aux problèmes et aux méthodes de recherche en études féministes (Groupe 30)**

Institut de recherches et d'études féministes / Faculté des sciences humaines  
UQÀM – automne 2020

Chargée de cours : Rébecca Beauvais  
Local : VA-2200 (à l'IREF, 210, Ste-Catherine Est, 2<sup>e</sup> étage)  
Téléphone : 514 987-3000 poste 1203  
Disponibilité : Sur rendez-vous/toujours disponible mercredi 18h-21h  
**Courrier électronique : [beauvais.rebecca@uqam.ca](mailto:beauvais.rebecca@uqam.ca)**

**Il s'agit ici du plan cadre du cours FEM1200 – des modifications seront apportées (réaménagement des objectifs et choix des stratégies pédagogiques) au cours de la session. L'ensemble des informations sera disponible sur Moodle.**

## **Description du cours (selon l'annuaire)**

- Initiation aux étapes essentielles d'élaboration et de réalisation d'un travail de recherche.
- Apprentissage des démarches intellectuelles et des pratiques relatives à la préparation et à la présentation des travaux de recherche et d'autres types de travaux : résumé, compte rendu critique, essai, etc.
- Introduction théorique et pratique à la recherche et à l'analyse en études féministes et réflexion sur leur pouvoir transformateur.
- Apprentissage des démarches intellectuelles et des pratiques relatives à la préparation et à la présentation des travaux de recherche et d'autres types de travaux.
- Présentation des prémisses et de la spécificité des méthodologies féministes, y compris la recherche-action.
- Présentation des méthodes de recherche (descriptive, statistique, analytique, critique, stratégique...) et des techniques de collecte de données.
- Réflexion sur les fondements épistémologiques, éthiques et politiques de la recherche féministe.

## **Programmes associés à ce cours**

- Certificat en études féministes ; concentration de premier cycle en études féministes.

## **Objectifs**

**De façon générale**, ce cours d'introduction à la recherche vise à fournir un cadre méthodologique capable de rendre compte de la diversité des situations de lecture, d'écriture

et d'analyse en études féministes. Initier aux différentes étapes d'élaboration et de réalisation d'un travail de recherche et d'autres types de travaux. Présenter les prémisses et la spécificité des méthodes de recherche en études féministes. Présenter les principales méthodes de recherche employées en sciences humaines et en arts, ainsi que différentes techniques de collecte de données, en mettant de l'avant les critiques et apports de celles-ci, par des perspectives féministes. Finalement, le cours vise à entamer une réflexion sur les fondements épistémologiques, éthiques et politiques de la recherche féministe.

**De façon plus spécifique**, il faudra lire et analyser *Un lieu à soi* de Virginia Woolf, ainsi qu'*Un héritage sans testament* de François Collin et *Ayiti* de Roxane Gay, en plus de documents écrits, audio ou vidéo théoriques disponibles via la plateforme Moodle. Il s'agira d'analyser et de discuter de ces textes par le biais de différents outils méthodologiques.

Les livres à l'étude sont disponibles à l'Euguélonne, librairie féministe, 426, rue Beaudry, Montréal, H2L 3E5 (rue Beaudry, coin rue Ste-Catherine, en face du métro Beaudry, ouvert du lundi au samedi) 514-522-4949.

### **Formule pédagogique**

Le cours se veut une occasion pour acquérir des outils au niveau du travail intellectuel, explorer et se sensibiliser aux enjeux reliés à la théorie, recherche féministe.

Votre présence soutenue aux moments synchrones s'avère très importante puisque votre participation fait partie intégrante de la démarche d'apprentissage. De plus, il est très important de vous préparer à chaque segment\* ou classe virtuelle, par le biais de lectures ou d'exercices via la plateforme Moodle. Tous et toutes devront sans faute avoir lu les textes indiqués par l'enseignante avant de se présenter au cours.

\*Une feuille de route pour la session ainsi que pour chacun des segments sera disponible pour vous accompagner dans la préparation des classes virtuelles et les apprentissages asynchrones.

La démarche pédagogique comprendra :

- des cours magistraux ou capsules accompagnés-es de discussions synchrones ou asynchrones;
- des échanges et du travail en petits groupes ;
- du matériel audiovisuel ;
- des ateliers pratiques ;
- des mises en situation, des études de cas ;
- des formations et/ou conférences issus de la pratique, de la militance et recherche en études féministes;
- Moodle ;
- exercices-ateliers ;
- examen synthèse.

### **Environnement de classe :**

Il peut arriver qu'il y ait des divergences d'opinion dans le cadre des cours, lorsque de telles situations ont lieu, souvenez-vous qu'il est essentiel de maintenir une attitude respectueuse

et de demeurer à l'écoute des autres. L'environnement de classe est un lieu pour apprendre. Il importe donc de ne jamais exprimer son désaccord en blâmant qui que ce soit, ni de comprendre les différences de valeurs, de sentiments, d'opinions personnellement. Vous avez toujours le droit de ne pas être d'accord. Néanmoins, vous êtes tenus d'aborder les sujets controversés en conservant une ouverture d'esprit. Il est vrai que les problématiques ou postures que nous aborderons ne peuvent être réduites à des différences d'opinions ou de valeurs, elles sont traversées par des enjeux idéologiques, politiques et normatifs importants, c'est pourquoi il nous faut tous et toutes être disposés-es à travailler parfois aussi dans un contexte de tensions voire de conflits. Lors de ces situations, il faut aussi trouver des moyens d'aborder les malentendus, malaises ou incompréhensions afin de trouver des solutions pour favoriser des échanges, des discussions et des apprentissages constructifs et inclusifs.

## **Encadrement**

L'enseignante agira comme personne ressource auprès du groupe tant au niveau du contenu théorique que de la création d'un climat propice aux apprentissages et à l'acquisition d'habiletés reliés aux différents types de savoir dont le savoir-être. Elle tiendra compte, autant que possible, du champ expérientiel de l'ensemble du groupe. D'autre part, chacun des membres du groupe est responsable de son propre processus d'apprentissage ainsi que du processus collectif d'apprentissage. Afin de permettre l'assimilation et l'intégration des connaissances, un climat de participation, de discussions ouvertes et de collaboration sera fortement encouragé.

Notez qu'il existe sur le site Internet de la bibliothèque de l'UQAM un outil de formation pour vous guider dans la rédaction de vos travaux :

<http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/>

Par ailleurs, tout plagiat, dont la reprise à son compte de propos d'un-e auteu-e, si courte soit-elle, entraînera un rapport d'infraction qui sera soumis au comité de discipline facultaire. Vous êtes priés de prendre connaissance des règlements régissant le plagiat et de la fraude.

Pour être corrigé, un travail doit correspondre aux normes habituelles de présentation et de rédaction. Jusqu'à 15% de la note peut être retiré si la qualité du français est mauvaise. Tout travail remis en retard sans entente préalable avec l'enseignante perdra 10% par jour de retard et ce, jusqu'à concurrence d'une semaine (i.e. qu'aucun travail ne sera accepté après 6 jours de retard).

## **LES INDISPENSABLES**

- Rébecca Beauvais (2020). *Site Moodle du cours FEM1200-30*. Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal. [Disponible en ligne uniquement aux étudiantEs inscritEs à ce cours : <http://www.moodle.uqam.ca/>]. Comment accéder à Moodle ? Suivez les instructions en ligne à : <http://www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf>
- Livres obligatoires:
  - Collin, Françoise. 2020. *Un héritage sans testament*. Montréal: éditions du remue-ménage. (8,95\$)

- Woolf, Virginia. 2020. *Un lieu à soi*. Paris: Gallimard "Folio Classique" (**livre de poche**). (14,50\$)
- Gay, Roxane. 2020. *Ayiti*. Montréal: Mémoire d'encrier. (19,95\$)

## Contenu

L'enseignement, les apprentissages en distance, en ligne.

Le travail intellectuel.

Recherches féministes et méthodes - Qu'est-ce que la méthodologie? Qu'est-ce que des méthodes? Qu'est-ce que les méthodes féministes?

Prise de notes ; les citations ; les références ; la fiche de lecture ; résumé ; compte-rendu critique.

Recherche documentaire, bibliographie et les notices bibliographiques

Bibliothèque ; bases de données ; articles scientifiques ;

Comment cerner son sujet? Se donner des mots-clefs; vers la revue de la littérature.

Recherches féministes et méthodes

Approches, méthodes qualitatives, quantitatives

Féminisation de la langue ; l'écriture épicienne

Recherches féministes et méthodes: Les pratiques narratives, l'entrevue, le récit de vie, le témoignage, le focus groupe

Recherches féministes et méthodes: recherche-action

Recherches féministes et méthodes: Analyse des discours : le manifeste, le communiqué de presse, l'article journalistique

Recherches féministes et méthodes – rapports de pouvoir : enjeux genrés, racisés, de classe

Épistémologies féministes

*Empowerment*, pouvoir d'agir, pouvoir transformateur des sciences humaines à la littérature

Synthèse et préparation à l'examen

**L'ensemble des informations – classes virtuelles, objectifs, activités, lectures – sera disponible via la plateforme Moodle.**

## **PLAGIAT**

### **Règlement no 18 sur les infractions de nature académique**

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

<http://r18.uqam.ca>

## Aménagements

Bien qu'ils soient responsables de communiquer leurs besoins, certains étudiants, pour diverses raisons, trouvent difficile de devoir, à chaque session et ce avec chaque professeur, justifier leurs besoins en aménagements particuliers. Certains ont peur d'entraîner de la pitié, d'autres ont peur d'être mal compris. L'expérience nous démontre que les craintes des étudiants, de même que celles des professeurs, s'amenuisent généralement suite à un premier contact. Pour faciliter cette démarche, les conseillers de l'ASESH remettent une lettre destinée aux professeurs à tous les étudiants qui ont besoin de mesures d'accommodement. L'étudiant doit la remettre à ses professeurs en début de session afin de discuter des aménagements à mettre en place.

### *Quelles sont les informations à échanger lors de la discussion professeur étudiant ?*

Suite à la lecture du plan de cours, l'élève a une bonne idée des obstacles anticipés et il est en mesure d'expliquer comment, dans ses autres cours, ce genre d'obstacles a pu être contourné avec succès. Il se peut qu'il vous demande de clarifier certaines consignes, de prolonger l'échéance de remise d'un travail, d'obtenir la liste des lectures obligatoires le plus tôt possible pour les faire adapter en média substitut, etc. Peu importe la mesure requise, dites-vous qu'elle fait suite à une évaluation rigoureuse du conseiller de l'ASESH de concert avec les recommandations du spécialiste de la santé qui a posé le diagnostic.

Les mesures d'aménagements généralement demandées concernent :

- la participation en classe de l'étudiant;
- les modalités de prise de notes;
- l'accès au matériel écrit;
- la participation à des laboratoires, des sorties ou des stages;
- la réalisation des travaux;
- la passation des examens et autres modalités d'évaluation.

Même en présence de la meilleure communication entre le professeur et l'étudiant, il est possible que de nouveaux besoins se présentent en cours de session. **Plus la situation est nouvelle pour l'étudiant, moins il lui est facile de prédire l'ensemble des obstacles potentiels.**

**Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale**

Les étudiants qui ont une lettre *d'Attestation des mesures d'accommodements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de l'**Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

L'ASESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, visitez le site de l'ASESH à l'adresse suivante :

<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapés>

et celui de la Politique institutionnelle pour les étudiants handicapés :

<http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Pages/Politiqueno44.aspx>  
≤

### **Politique 16 sur le harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>